

COMMUNE DE CUREMONTE

DELIBERATION DU CONSEIL

Séance du 17 Juin 2025

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 8

Procurations : 1

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 Juin, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 11 Juin 2025

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Marguerite PREVOST - Mme Isabelle BARRIER - M. Timothy MANNAKEE - Mme Véronique PREZAT - Mme Marlène MIQUEL

Etaient absents : -Mme Agathe CORRE (Procuration à Nelly GERMANE) - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Bernadette GIRONDE

Marlène MIQUEL est nommée secrétaire de séance

Annule et Remplace la DE35bis/2025 pour erreur matérielle

**DE35ter/2025 RENOVATION ENERGETIQUE BÂTIMENT MAIRIE : CHAUFFERIE & MENUISERIES –
DEMANDE DE SUBVENTION Fonds Vert**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération DE60Bis/24 en date du 29 Octobre 2024, définissant le projet de rénovation énergétique globale du bâtiment Mairie/Gîte/Agence Postale Communale, suite au Bilan énergétique des bâtiments communaux réalisé en 2022 par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Corrèze Ingénierie, selon les axes suivants :

- Remplacement de 10 menuiseries en bois simple vitrage par des menuiseries en bois double vitrage au gaz argon, faible émissivité, gardant les mêmes caractéristiques esthétiques comme souhaité par Mme l'Architecte des Bâtiments de France, avec ajout d'un système de ventilation.
Gain énergétique estimé : 4500 KWhEF/an
- Création d'une pièce chaufferie isolée et sécurisée dans la partie cave et le remplacement de la chaudière au fioul actuelle, installée en 1978 avec un rendement énergétique médiocre, par une chaudière biomasse à granulés avec ballon tampon, calorifugeage de la tuyauterie, et régulation.
Gain énergétique estimé : 6800 KWhEF/an
- Isolation du plafond de la cave
Gain énergétique estimé : 2000 KWhEF/an

Il est à noter que la toiture du bâtiment a bénéficié en 2021 d'une isolation des combles perdus par laine soufflée pulsée.

Ce programme a été établi avec l'appui des services de l'Ademe, selon son étude d'opportunité biomasse.

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une subvention au titre du Fonds Verts pourrait être sollicitée, entrant dans le cadre des Projets de Rénovation Énergétique.

Madame le maire rappelle que le Département de la Corrèze, ainsi que l'A
projet.

Le coût de l'opération estimé par Corrèze Ingénierie à 84 000.00€ HT et révisé à la date de la délibération selon les études préalables à **100 000.00€ HT soit 120 000.00€ TTC**, le **Plan de Financement** serait le suivant :

Coût Total de Travaux	120 000.00€ TTC	soit 100 000.00€ HT
• Conseil Départemental (40% sur 69000€)	27 600.00€	
• ADEME	10 080.00€	
• FONDS VERT	42 320.00€	
• FCTVA 16,404% TTC	<u>19 685.00€</u>	
• Autofinancement	20 315.00€	

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- ***De solliciter une subvention au titre du Fonds Vert***
- ***D'accepter le plan de Financement comme défini ci-dessus***
- ***De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer les formalités et de signer les documents nécessaires***

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Madame le Maire,

Nelly GERMANE.

COMMUNE DE CUREMONTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Juin 2025

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 8

Procurations : 1

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 Juin, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 11 Juin 2025

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Marguerite PREVOST - Mme Isabelle BARRIER - M. Timothy MANNAKEE - Mme Véronique PREZAT - Mme Marlène MIQUEL

Etaient absents : - Mme Agathe CORRE (Procuration à Nelly GERMANE) - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Bernadette GIRONDE

Marlène MIQUEL est nommée secrétaire de séance

Annule et remplace la DE36/2025 pour erreur matérielle

**DE36bis/2025 Décision Modificative du Budget N°1 : Ouverture de Crédits
MATERIEL NUMERIQUE ECOLE - ACQUISITION de MATERIEL VIDEO : Vidéoprojecteurs
Interactifs & DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE -**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le matériel Vidéo Interactif acquis en 2010 pour l'école dans le cadre de l'Ecole Numérique Rural soit : 1 Tableau Interactif + 1 vidéoprojecteur (remplacement de la lampe en 2015) + 1 ordinateur portable dédié (remplacé en 2019).

Le vidéoprojecteur est à ce jour totalement Hors Service, et le remplacement est impossible à la vue de la vétusté du tableau interactif, pour lequel aucun vidéoprojecteur récent n'est susceptible de se connecter, les interfaces étant obsolètes.

De plus, la demande de création d'une classe supplémentaire sur le RPI Branceilles/Curemonte/Marcillac-la-Croze, qui se situera à l'Ecole de Curemonte, a été acceptée par les services de l'Inspection Académique. L'effectif passera de 20 élèves en 2024-25 à 37 élèves en 2025-26. Dès lors la commune a initié des travaux d'aménagement de la nouvelle classe et d'agrandissement de la cantine.

La répartition des classes a été établie comme suit : une classe de CM2/CM1 ainsi qu'une classe de Ce2/Ce1.

La commune devra donc se doter de nouveau mobilier, mais aussi de matériel vidéo.

Mme le Maire présente donc les devis proposés par l'entreprise Informatique Distribution sise à Brive-la-Gaillarde, pour le matériel listé ci-dessous :

- 1 VBI pour remplacer le vidéoprojecteur HS (utilisé avec le tableau interactif et l'ordinateur portable déjà en possession de la commune) : 1 696.00€ HT soit **2 035.20€ TTC**
- 1 VBI pour la nouvelle classe + 1 ordinateur portable dédié (le tableau blanc support venant d'être préalablement acquis par la commune dans le Programme « Aménagement Ecole et Cantine ») : 2 822.90€ HT soit **3 387.48€ TTC**

Les frais inhérents à l'accueil des nouveaux élèves et à établissement de c
 conséquents, Mme le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de solliciter une
 subvention exceptionnelle dans le cadre du programme « Ecole Numérique Rurale » édition 2025.

Le plan de financement prévisionnel du programme « Matériel Numérique Ecole 2025 » s'établirait
 ainsi :

Coût Total du Matériel Numérique	5 422.68€ TTC	soit 4 518.90€ HT
• Subvention Etat ENR 50%	2 259.45€	
• FCTVA 16,404% TTC	<u>889.54€</u>	
• Autofinancement	2 273.69€	

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident :

- ***D'accepter les 2 devis de l'entreprise Informatique Distribution pour un montant total de 4 518.90€ HT soit 5 422.68€ TTC pour du matériel vidéoprojecteur interactif et ordinateur portable dédié***
- ***De solliciter une subvention au titre 3Ecole Numérique Rurale » 2025***
- ***D'accepter le plan de Financement comme défini ci-dessus***
- ***De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer les formalités et de signer les documents nécessaires***
- **De PROCEDER à l'ouverture de crédits suivants :**

PROGRAMME « MATERIEL NUMERIQUE ECOLE 2025 »

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
2183 Travaux bâtiments	+ 5 423€	021 Virement de la section Fonctionnement	+ 5 423€

FONCTIONNEMENT

615221 Entretien Bâtiments	- 5 423€
023 Virement à la section Investissement	+ 5 423€

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Madame le Maire,

Nelly GERMANE.

COMMUNE DE CUREMONTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Juin 2025

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 8

Procurations : 1

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 Juin, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 11 Juin 2025

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Isabelle LAMOUREUX - Mme Marguerite PREVOST - Mme Isabelle BARRIER - M. Timothy MANNAKEE - Mme Véronique PREZAT - Mme Marlène MIQUEL

Etaient absents : - Mme Agathe CORRE (Procuration à Nelly GERMANE) - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Bernadette GIRONDE

Marlène MIQUEL est nommée secrétaire de séance

Annule et remplace la DE37/2025 pour erreur matérielle

DE37bis/2025 PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTES suite à augmentation du nombre d'heures : ADJOINT D'ANIMATION et AGENT DE MAÎTRISE

Suite à l'augmentation des effectifs à l'école de Curemonte dès la rentrée 2025/26 Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de prévoir une nouvelle organisation des services pour l'accueil des élèves : le matin et le soir, soit avant et après les horaires d'école, durant la cantine scolaire, ainsi que pour le ménage du bâtiment scolaire. Cette nouvelle organisation demandera la révision du nombre d'heures des agents communaux destinés à ces tâches.

Madame le Maire, après concertation avec les différents acteurs et élu responsables, proposerait l'augmentation horaire comme suit :

- Pour l'agent Technique, actuellement au grade d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} cl. qui passe au grade d'Agent de Maîtrise au 15 Septembre 2025 suite à Promotion Interne, Titulaire, passant de **16h/semaine à 22h/semaine soit une augmentation de 6h/semaine ;**
- Pour l'agent d'Animation, au grade d'adjoint d'animation, en Contrat à Durée Indéterminée, passant de **10h/semaine à 15h/semaine soit une augmentation de 5h/semaine ;**

En ce qui concerne l'Agent d'Animation, les heures étant annualisées, elles seront adaptées au cadre des besoins de l'école : Cantine, Accueil et départ des élèves, Préparation Activités, Missions en tant qu'agent Polyvalent.

Madame le Maire indique que ces augmentations, doivent faire l'objet d'une création de poste car l'augmentation est **supérieure à 10%** de la durée de travail des agents.

Madame le Maire indique que les 2 agents sont favorables à cette augmentation de la durée de leur temps de travail dans les conditions ci-dessus évoquées. Le planning prévisionnel sera adapté en fonction des impératifs rencontrés, et évalués durant les premières semaines après la rentrée scolaire.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de:

- **CREER** un emploi permanent de catégorie C, d'**Agent de Maîtrise**, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de **22h/semaine** (22/35è), à compter du 1^{er} Septembre 2025
- **CREER** un emploi permanent de catégorie C, d'**Adjoint d'Animation**, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de **15h/semaine** (15/35è) à compter du 1^{er} Septembre 2025, et ouvert aux agents contractuels
- **PREVOIR** au budget les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal
- **DONNER tous pouvoirs** à Madame le Maire pour effectuer les formalités et de signer les documents nécessaires

Une mise à jour du Tableau des Emploi étant prévu, suite à une saisine du CST durant la période estivale, une délibération sera prise avec le nouveau tableau des emplois à jour à cet effet et qui indiquera la création des postes de ce jour.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Madame le Maire,


Nelly GERMANE.

COMMUNE DE CUREMONTÉ
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 8

Procurations : 1

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

Séance du 17 Juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 Juin, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de CUREMONTÉ, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 11 Juin 2025

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN- Mme Isabelle LAMOUREUX- Mme Marguerite PREVOST- Mme Isabelle BARRIER – M. Timothy MANNAKEE-Mme Véronique PREZAT- Mme Marlène MIQUEL

Etaient absents : -Mme Agathe CORRE (Procuration à Nelly GERMANE)- M. Jean-Christophe MARIT – Mme Bernadette GIRONDE

Marlène MIQUEL est nommée secrétaire de séance

DE38/2025: LOCATION GITE TARIFS 2026 et CONVENTION de MANDAT de GESTION avec GITES de France CORREZE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de proposer des prix de location concernant le gîte communal pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** de reconduire les tarifs de 2025, soit :

	2026	2026
BASSE SAISON	01/01 au 03/04 26/09 au 16/10 31/10 au 18/12	180 € / semaine
MOYENNE SAISON et VACANCES SCOLAIRES	04/04 au 19/06 05/09 au 25/09 17/10 au 30/10	225 € / semaine
HAUTE SAISON	20/06 au 10/07 29/08 au 04/09	360 € / semaine
TRES HAUTE SAISON	11/07 au 28/08	370 € / semaine
WEEK-END	2 NUITS	90 €
	3 NUITS	120 €

- **MONTANT DE LA CAUTION : 155 €**
- **Forfait ménage ou si ménage non réalisé par le locataire : 40 €**
- **Forfait chauffage : 7€/jour d'octobre à fin avril**

Le conseil municipal

- **Accepte** la convention de mandat avec **GITES ET VACANCES pour 2026** ainsi que le montant de la cotisation pour la somme de **253.04 €** et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la signature.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Madame le Maire,

Nelly GERMANE.